

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 64/2015

Demande de crédit pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments communaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier
- ses membres : Patrick Oppliger, Marc Dubach, Philippe Muggli et Ornella Morier

s'est réunie le mercredi 28 octobre 2015 en présence du Syndic M. Edgar Schiesser et des Conseillers municipaux M. Denis Favre et M. Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et pour les informations complémentaires fournies. La commission s'est encore réunie le lundi 9 novembre 2015 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Ce préavis a pour but de demander un crédit pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments communaux.

Comme à notre habitude, nous nous sommes penchés uniquement sur les aspects financiers du préavis.

Les actions à entreprendre découlent du rapport d'analyse du bureau d'ingénieurs conseil Weinmann-Energies SA à Echallens. N'étant pas des spécialistes, nous partons de l'hypothèse que cette société est compétente dans son domaine, que son rapport a été établi dans les règles de l'art et que toutes les actions correctives mentionnées sont indispensables.

Analyse :

Après lecture de l'état actuel du chauffage des différents bâtiments, nous sommes surpris de cette situation, en particulier en ce qui concerne les installations récentes. Nous ne pouvons que relever que la Commune a été très mal conseillée. Les défauts cachés et les erreurs de conception sont nombreux. Malheureusement les derniers intervenants ayant fait faillite, il n'est donc plus possible de se retourner contre eux.

Dans son rapport initial, le bureau Weinmann-Energies SA avait indiqué des coûts avec une précision de + ou - 20%. Depuis un appel d'offre a été lancé, sous forme de procédure sur invitation, à 5 entreprises différentes. Quatre ont répondu et une a renoncé. Nous avons pu consulter la comparaison des 4 offres, sachant qu'elles respectent toutes le cahier des charges défini. L'écart entre la moins élevée et la plus élevée est de 38.68 %. Le coût des installations indiqué dans le préavis se base sur l'offre la moins chère avec un ajout pour les divers et imprévus conseillé par le bureau Weinmann-Energies SA. A noter toutefois que le Municipal en charge du dossier, Monsieur Luigi Mancini, nous a mentionné que les négociations ne sont pas encore terminées et qu'un rabais pourrait peut-être être obtenu.

Par ailleurs, nous relevons une erreur d'addition, le coût total des installations HT se monte à CHF 208'300,- et non 218'300.-. Le montant du crédit global demandé s'élève donc à CHF 276'420.- HT. **Nous amendons donc ce préavis dans ce sens.**

La deuxième partie des coûts concerne les honoraires du bureau Weinmann-Energies SA pour CHF 68'120.-. Il comprend les différentes analyses, l'élaboration du cahier des charges, l'appel d'offre et le suivi des travaux. Suite à un entretien téléphonique avec le bureau en question, il s'avère que les honoraires indiqués sont TTC et non HT.

Il y a donc un mélange de montants HT et TTC dans le crédit demandé. De plus, il faut être conscient qu'en validant un montant HT, le coût réel sera plus élevé vu l'ajout de la TVA. Dans notre cas, il faudrait donc tenir compte de la TVA sur la partie installations, soit un montant de l'ordre de CHF 16'700.-. Le coût final réel devrait donc s'approcher de CHF 293'000.- TTC.

Nous regrettons qu'aucun élément chiffré par rapport au retour sur investissement ne nous ait été fourni. En effet, nous comprenons que suite aux différents changements proposés, les chauffages seront plus performants, la consommation d'énergie sera mieux maîtrisée, le confort ambiant sera grandement amélioré, les dépannages et la maintenance seront réduits, mais aucune information sur les économies qui pourraient en découler.

Selon le bureau Weinmann-Energie SA, leur analyse avait pour but premier de mettre en évidence les erreurs de conception et les causes des divers problèmes de chauffage et non une baisse de la consommation. Vraisemblablement suite aux travaux, des économies d'énergie pourront s'ensuivre, mais elles sont difficilement quantifiables.

Par ailleurs, il nous a été assuré qu'une fois les travaux effectués, tous les chauffages des bâtiments concernés seraient optimisés et aux normes. Il ne devrait donc plus y avoir de dysfonctionnement et les interventions futures ne devraient concerner que l'usure normale des éléments. Les frais d'entretien vont donc diminuer.

Position de la commission :

Nous avons apprécié le fait qu'une étude globale de la problématique du chauffage des bâtiments communaux ait été effectuée et que les mesures de correction nous soient soumises dans son ensemble et non par bâtiment, qui, pour la plupart des cas, aurait échappé à un préavis étant donné que le montant aurait été inférieur à CHF 30'000.-.

Vu l'état actuel rapporté par le bureau Weinmann-Energies SA sur les différents chauffages et vu que nous sommes partisans du bon entretien de nos bâtiments, ces investissements nous paraissent nécessaires.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 64/2015 *amendé* et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 64/2015, adopté en séance de Municipalité du 12 octobre 2015;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de Fr. 276'420.- HT, pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments de la Commune de Romanel-sur-Lausanne ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

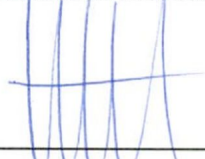
Romanel-sur-Lausanne, le 9 novembre 2015

Le rapporteur :



Ornella MORIER

Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER


Président



Philippe MUGGLI



Marc DUBACH



Patrick OPPLIGER